

PRÉFET DE LA DRÔME

Direction départementale de la Protection  
des Populations  
Service protection de l'environnement

Affaire suivie par : Pierrich VIALLET  
et UID DREAL : Elodie MOUROUX

Tél. : 04-26-52-22-07  
Fax : 04-26-52-21-62

Mail : pierrich.viallet@drome.gouv.fr

Valence, le - 7 MARS 2016

ARRETE PREFECTORAL N° 2016 070 - 0040

**AU TITRE D'UNE INSTALLATION CLASSÉE  
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**autorisant l'arrêt de la surveillance du site de la Ferrandière par la société**

**EMIN LEYDIER à LAVEYRON**

**Le Préfet de la Drôme,  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le Code de l'environnement ;

VU L'arrêté préfectoral n° 432 délivré le 15 février 1993 autorisant l'extension de la capacité de production de la société EMIN LEYDIER sur son site de la Ferrandière sur la commune de LAVEYRON (26240) ;

VU l'arrêté préfectoral n° 08-4581 du 16 octobre 2008 prescrivant une surveillance semestrielle des effets de la pollution au cuivre et aux PCB du site de la Ferrandière à LAVEYRON (26240) ;

VU le récépissé de déclaration n° 2008/58 délivré le 13 novembre 2008 à la société EMIN LEYDIER relatif à la cessation définitive de production de son site de la Ferrandière ;

VU l'adoption le 13 juin 2008 d'une restriction d'usage conventionnelle au profit de l'Etat (RUCPE) prescrivant notamment l'interdiction de réaliser sur ce site des forages ou de déplacer les éléments présents dans le sol, des travaux pouvant nuire à son intégrité ou d'y cultiver des produits consommables ;

VU le rapport de l'inspection de l'environnement du 28 décembre 2015 ;

VU l'avis du CODERST du 11 février 2016 ;

VU l'absence de réponse valant accord à la consultation contradictoire envoyée le 12 février 2016 à la société EMIN LEYDIER ;

**CONSIDERANT** les très faibles teneurs en PCB et en cuivre dans les sols au droit et en aval hydraulique du stockage de DIB ;

**CONSIDERANT** que depuis le début de la surveillance en 2008, une stabilité des teneurs en cuivre et en PCB peut être observée ;

**CONSIDERANT** qu'il n'a pas été observé de phénomène de migration des polluants ;

**CONSIDERANT** que la Restriction d'usage conventionnelle au profit de l'Etat du 13 juin 2008 interdit toute construction ou culture au droit du stockage de DIB ;

**CONSIDERANT** l'absence d'enjeu ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture du département de la Drôme ;

## **ARRÊTE**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Le présent annule les prescriptions de l'arrêté préfectoral n° 08-4581 du 16 octobre 2008, en autorisant l'arrêt de la surveillance du sol au droit et en aval hydraulique du stockage de DIB par la société EMIN LEYDIER pour son site de la Ferrandière sur la commune de LAVEYRON (26240).

### **Article 2**

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

### **Article 3**

Le présent arrêté préfectoral sera affiché pendant une durée minimale d'un mois à la mairie de LAVEYRON. Procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité sera dressé par les soins du maire et transmis à la Direction départementale de la Protection des Populations. Cet arrêté sera également publié sur le site internet de la préfecture.

### **Article 4**

La présente décision ne peut être déférée qu'au tribunal administratif de Grenoble. Le délai de recours est de deux mois. Ce délai commence à courir du jour où la présente décision a été notifiée.

### **Article 5**

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Drôme, la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée à :

- le Maire de LAVEYRON
- le Directeur de l'Agence Régionale de Santé
- le Directeur départemental des Territoires
- le Directeur départemental des services d'incendie et de secours
- la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- le Directeur de la société EMIN LEYDIER

Fait à Valence,

**- 7 MARS 2016**

Le Préfet,

Pour le Préfet par délégation  
Le Secrétaire Général

Frédéric LOISEAU